

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 12 avril 2010, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum :

La Mairesse : Pauline Ouimet
Les conseillers: Michel St-Louis, Bernard St-Louis,
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Robert Nault

Est absent le conseiller Hugo Bondu

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h .

094-04-2010

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller appuyé par le conseiller et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
12 AVRIL 2010 – 19 h**

1. Ouverture de la séance
2.
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2009
 - 2.3 Rapport financier pour l'exercice financier 2009
3. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 mars 2010
 - 3.2 Séance extraordinaire du 23 mars 2010
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Suivi budgétaire, bilan et transfert de fonds au 31 mars 2010
 - 4.2 Registre des comptes à payer au 31 mars 2010
 - 4.3 Registre des comptes à payer au 12 avril 2010
 - 4.4 Registre des salaires du 28 février au 27 mars 2010
 - 4.5 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
 - 4.6 Formation sur l'équité salariale à Gatineau, le mardi 25 mai 2010
 - 4.7 Adhésion cour municipale commune
 - 4.8 -
 - 4.9 -
 - 4.10 -
 - 4.11 -
 - 4.12 FADOQ – Ensemble pour une bonification du Supplément de revenu garanti
 - 4.13 MRC d'Antoine-Labelle – Demande de bail exclusif Pourvoirie Michel St-Louis
 - 4.14 FQM – Mobilisation – opposition à la simultanéité des élections scolaires et municipales

- 4.15 -
 - 4.16 CLD – Tournoi de golf-bénéfice 2010 – Demande de collaboration financière
 - 4.17 -
 - 4.18 ADMQ – Formation sur les contrats municipaux et les suites du projet de loi 76
 - 4.19 Visa Desjardins Affaires – carte de crédit
 - 4.20 -
 - 4.21 Demande de monsieur Antonio Grenier – représentant syndical – Accès à un local
 - 4.22 -
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 Sûreté du Québec – Présentation du rapport annuel 2009-2010 – 12 juillet 2010
 - 5.2 Liste des pompiers 2010
 - 5.3 Ministère de la Sécurité publique - Rencontre avec coordonnateur des mesures d'urgence d'ici la fin mai 2010 afin de finaliser le gabarit spécifique pour la communication du risque aux citoyens
6. TRANSPORT
- 6.1 Engagement de crédit pour le balayage des rues – 2 000\$
 - 6.2 Engagement de crédit pour la location d'une niveleuse – 13 000\$
 - 6.3 Soumissions pour l'achat de chlorure de calcium
 - 6.4 Formation d'un comité de sélection pour le poste de chauffeur opérateur
 - 6.5 Accusé réception du député de Labelle – Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011
 - 6.6 -
 - 6.7 Établissement du nombre de déplacement, par année, par personne et tarification pour le service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2010
 - 6.8 -
 - 6.9 Centre de Carrosserie Champagne Brunet – Estimé camion GMC C5500
 - 6.10 -
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Info du représentant à la RIDL
 - 7.2 RIDL – Collecte municipale de résidus domestiques dangereux – 28 juin 2010
 - 7.3 RIDL – Jour de la Terre
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 8.1 Formation d'un comité de sélection pour le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 8.2 -
 - 8.3 -
 - 8.4 Demande de monsieur Larry Boismenu à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture
9. LOISIRS
- 9.1 -
 - 9.2 MELS – Journée nationale du sport et de l'activité physique (6 mai 2010) et de sa fin de semaine active – (6 au 9 mai 2010)
 - 9.3 Demande d'appui de l'Association de Chasse et de pêche de Lac-du-Cerf – Gestion du chevreuil dans les Laurentides
10. CULTURE
- 10.1 Journée de la culture – 24, 25 et 26 septembre 2010
 - 10.2 Bibliothèque de Lac-du-Cerf – Configuration de 2 ordinateurs pour le public
 - 10.3 Lettre de la responsable de la bibliothèque – Demande de Détente Santé d'ouvrir la bibliothèque municipale le mardi de 12 h 30 à 13 h 30
 - 10.4 Bilan et état des résultats de Carrefour des Bois-Chantants

- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
 - 11.1 -
 - 11.2 -
 - 11.3 Engagement de crédit de 4 500 \$ pour l'achat de bouées et de panneaux de signalisation pour des plans d'eau
- 12. AVIS DE MOTION
 - 12.1
 - 12.2
- 13. RÈGLEMENTS
 - 13.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 275-2010 modifiant le règlement 273-2010 déterminant les taux, le délai et les modalités de paiements des taxes foncières, compensations pour le service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles, des tarifications pour le financement des services la Sûreté du Québec et le financement de la quote-part de la MRC d'Antoine-Labelle en trois (3) versements pour l'exercice 2010
- 14. Varia
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

095-04-2010

Présentation du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice financier 2009

CONSIDÉRANT que le rapport du vérificateur et le rapport financier de la Municipalité de Lac-du-Cerf, pour l'exercice financier 2009, ne peuvent être déposés, ce 12 avril 2010, étant donné qu'il y a contestation du rapport financier de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et que lorsque l'organisme municipal contrôle d'autres organismes, il doit présenter un rapport financier consolidé ;

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de reporter les sujets 2.2 et 2.3 à une séance ajournée qui se tiendra le 27 avril 2010, 19 h, au Centre communautaire, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

096-04-2010

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010 en modifiant le dernier paragraphe de COBALI – Campagne de distribution d'arbres 2010 (page 355) comme suit :

Le Conseil recommande de commander les mêmes quantités que l'an dernier et d'en aviser l'Association de protection du Petit et Grand Lac du Cerf et l'Association de protection du lac Baptiste-Lefebvre et du lac Long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

097-04-2010

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2010

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

098-04-2010

Rapport budgétaire, bilan et transfert de fonds au 31 mars 2010

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'accepter, pour dépôt, le rapport budgétaire, le bilan et les transferts de fonds au 31 mars 2010.

2010/04/08 14:53:03		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 1 / 11 Année 2010	
Rapport des modifications							
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
2010-03-31	TRANSFERTS DE FONDS	3	2010/03/31	02-220-00-421		2 000	2 000
				02-220-00-422	135		135
				02-220-00-424	155		155
				02-220-00-425	1 400		1 400
				02-220-00-426	1 110		1 110
				02-130-00-421		4 320	12 800
				02-320-00-422	320		420
				02-320-00-426	380		380
				02-320-00-427	100		321
				02-320-00-428	150		336
				02-320-00-429	400		67
				02-330-00-422	160		160
				02-330-00-427	100		321
				02-330-00-428	150		336
				02-330-00-429	400		67
				02-701-20-420	60		60
				02-701-20-422	1 500		268
				02-320-00-425		100	450
				02-701-30-522		250	1 000
				02-701-30-422	250		56
				02-701-50-425		250	450
				02-701-50-424	250		250
				02-610-00-141		2 000	26 624
				02-610-00-161	2 000		2 000
				02-320-00-141		1 000	26 712
				02-701-20-141	1 000		971
				02-701-50-151		500	19 636
				02-701-20-151	500		500
				02-320-00-222		25	2 241
				02-701-20-222	25		49
				02-320-00-242		25	2 017
				02-701-20-242	25		44
				02-702-30-222		25	66
				02-702-30-262	25		25
				02-320-00-455		100	1 540
				02-220-00-455		100	1 600
				02-330-00-455	200		1 539
				02-320-00-424		550	560
				02-702-30-422	450		40
				03-972-00-726		750	2 000
				02-702-30-414	750		1 900
				03-932-13-721		1 500	50 000
				03-932-10-723	1 500		1 500

2010/04/08 15:39:45		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 1 Année 2010	
Rapport des modifications							
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
2010-03-31	TRANSFERTS DE FONDS	3	2010/03/31	02-701-50-455		50	600
				02-701-50-425	50		200

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

099-04-2010

Registre des comptes à payer au 31 mars 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 MARS 2010			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1000127	à	I1000136	9 355,24 \$
I1000137	à	I1000139	2 018,49 \$
M1000140	à	M1000145	50 183,99 \$
I1000146	à	I1000147	4 068,63 \$
C1000148	à	C1000179	24 699,32 \$
CPA100001			(3 380,75 \$)
TOTAL			86 944,92 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

100-04-2010

Registre des comptes à payer au 12 avril 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 12 avril 2010			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1000180	à	I1000187	2 864,35 \$
TOTAL			2 864,35 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

101-04-2010

Registre des salaires pour la période du 28 février au 27 mars 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 28 février 2010 au 27 mars 2010 , se totalisant à 12 500,06 \$. Chèques numéro D1000069 au D1000095.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

102-04-2010

Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière/directrice générale :

SAISIE DES ENGAGEMENTS			
AU 31 MARS 2010			
Numéro des bons d'engagement			Total
ENB1000029	à	ENB1000045	7 461,93 \$
TOTAL			7 461,93 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

103-04-2010

Formation sur l'équité salariale à Gatineau – mardi 25 mai 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à s'inscrire à la formation sur l'équité salariale qui se tiendra à Gatineau, le mardi 25 mai 2010 et à rembourser les frais de déplacements et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

104-04-2010

Avis de motion – Adhésion de la Municipalité de Lac-du-Cerf à l'entente relative à la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Robert Nault afin que soit adopté à une séance ultérieure un règlement concernant l'adhésion de la Municipalité de Lac-du-Cerf à l'entente relative à la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

105-04-2010

FADOQ – Inscription automatique au SRG, à l'ALC et à l'ALCS

ATTENDU QUE 159 400 personnes admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG), à l'Allocation au conjoint (ALC) et à l'Allocation au conjoint survivant (ALSC) ne touchent pas cette prestation, car elles ignorent son existence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf appuie le réseau de la FADOQ dans ses démarches pour venir en aide aux aînés les plus démunis et demandons au gouvernement du Canada d'instaurer rapidement l'inscription automatique au Supplément de revenu garanti (SRG), à l'Allocation au conjoint (ALC) et à l'Allocation au conjoint survivant (ALSC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

MRC d'Antoine-Labelle – Demande de bail exclusif Pourvoirie Michel St-Louis

Par la résolution MRC-CC-969302-10, adoptée le 23 février 2010, la MRC d'Antoine-Labelle émet un avis favorable à la demande de la Pourvoirie Michel St-Louis concernant un projet de petit lac aménagé dans la municipalité de Lac-du-Cerf.

Simultanéité des élections scolaires et municipales

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'EN guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n^o 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

Il est proposé par le conseiller Robert Nault
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu :

DE RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections
scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des
Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir
d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des
commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en
matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives
visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de
l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et
de l'Occupation du territoire, à Monsieur Sylvain Pagé, député de la
circonscription de Labelle, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi
qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions
scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

107-04-2010

**CLD de la MRC d'Antoine-Labelle – Tournoi de golf-bénéfice 2010 –
Demande de collaboration financière**

ATTENDU QUE le Centre Local de Développement (CLD) de la MRC d'Antoine-
Labelle tiendra le vendredi 18 juin 2010, au Club et Hôtel du golf de
Nomingue, sont 11^e tournoi de golf-bénéfice pour amasser des fonds afin de
permettre aux entreprises de mettre de l'avant des projets structurants pour
notre économie;

ATTENDU QUE le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle sollicite l'appui de la
municipalité de Lac-du-Cerf pour devenir partenaire de l'événement en nous
proposant un partenariat d'une valeur de 500 \$ qui nous offre la visibilité et
un retour promotionnel;

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu de ne pas acquiescer à la demande de partenariat du Centre local de
Développement de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

108-04-2010

**ADMQ – Formation sur les contrats municipaux et les suites du projet
de loi 76**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault
appuyé par le conseiller Michel St-Louis
et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à s'inscrire
à la formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
sur les contrats municipaux et les suites du projet de loi 76 qui se tiendra à
Val-David, le mercredi 16 juin 2010 et à déboursier les frais d'inscription au
montant de 242,68 \$ taxes incluses.

Il est de plus résolu de rembourser les frais de déplacements et de repas sur
présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

109-04-2010

Visa Desjardins Affaires – carte de crédit

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande à Visa Desjardins Affaires une carte de crédit avec une limite de crédit de cinq mille dollars (5 000 \$) au nom de la mairesse, madame Pauline Ouimet et que soit annulée la carte de crédit au nom de monsieur Denis Simard (limite de crédit de 5 000 \$).

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse Pauline Ouimet et la secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

110-04-2010

Demande de monsieur Antonio Grenier, représentant syndical

ATTENDU QUE monsieur Antonio Grenier, représentant syndical pour les employés de Lac-du-Cerf demande l'accès à un local dans la municipalité de Lac-du-Cerf afin de tenir à l'occasion une réunion syndicale;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'aviser le représentant syndical de Lac-du-Cerf, monsieur Antonio Grenier, qu'ils pourront utiliser le centre communautaire ou le centre civique, toutefois avant d'utiliser l'un ou l'autre de ces locaux, ils devront, au préalable, faire une demande auprès du bureau municipal afin de s'assurer que le local n'est pas réservé et afin d'obtenir les clefs et le code (si nécessaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec – présentation du rapport annuel 2009-2010

La Sûreté du Québec présentera son rapport annuel 2009-2010 lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2010.

Liste des pompiers

Dépôt de la liste des pompiers Notre-Dame-de-Pontmain/Lac-du-Cerf en date du 25 mars 2010.

Ministère de la Sécurité publique - Communication du risque aux citoyens

Courriel de monsieur Michel St-Pierre du ministère de la Sécurité civile à l'effet qu'il souhaite rencontrer chaque municipalité et MRC en compagnie d'une représentante de Services-Québec d'ici la fin mai 2010 afin de finaliser notre gabarit spécifique (dépliant d'information municipal pour les citoyens).

Ce courriel a été remis à monsieur Robert Leclair, coordonnateur des mesures d'urgence.

TRANSPORT

111-04-2010

Engagement de crédit pour le balayage des rues – 2 000\$

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'engager un crédit de 2 000\$ pour le balayage des rues par l'entrepreneur Gaston Gougeon Excavation inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

112-04-2010

Engagement de crédit pour la location d'une niveleuse 13 000\$

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'engager un crédit de 13 000\$ pour la location d'une niveleuse.

Il est de plus résolu que l'inspecteur municipal demande des soumissions auprès de trois (3) entrepreneurs de niveleuse pour obtenir leur prix horaire et leur disponibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

113-04-2010

Soumissions pour l'achat de chlorure de calcium

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf a obtenu trois (3) soumissions pour l'achat de 20 ballots de chlorure de calcium FAB Lac-du-Cerf, à savoir :

Sel Warwick	449,05\$/un plus les taxes applicables
CALUM inc.	435,00\$/un plus 1200\$ de transport sans palette (495,00\$) plus les taxes applicables
SOMAVRAC INC.	498,00\$/tm plus les taxes applicables

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'accorder le contrat à Sel Warwick pour l'achat de 20 ballots de chlorure de calcium FAB Lac-du-Cerf au prix de 449,05\$ plus les taxes applicables pour un montant total taxes incluses de 10 137,30\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

114-03-2010

Formation d'un comité de sélection pour le poste de chauffeur opérateur

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que le comité de sélection pour le poste de chauffeur opérateur soit formé des personnes suivantes: Bernard St-Louis, Raymond Brazeau, Michel St-Louis, Maurice Marier et Jacinthe Valiquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Accusé réception du député de Labelle – Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011

Lettre du député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, en date du 3 mars 2010, accusant réception de notre demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011.

115-04-2010

Établissement du nombre de déplacements, par année, par personne et tarification pour le service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2010

ATTENDU QUE le 19 décembre 2005, la Municipalité de Lac-du-Cerf avait confirmé, par la résolution numéro 418-12-2005, au ministère des Transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées, sur son territoire, dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;

ATTENDU QUE que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;

ATTENDU QUE que le mode de fonctionnement retenu est la subvention directe à l'utilisateur puisqu'il n'a pas été possible pour la municipalité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé;

ATTENDU QUE que la municipalité doit établir un nombre de déplacements, par année, par personne et une tarification pour le service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de continuer à offrir ledit service et d'établir comme suit le nombre de déplacements, par année, par personne, et la contribution financière pour le service de transport adapté :

1. Le nombre de déplacements, par année, par personne est de 104 déplacements (un aller-retour compte pour 2 déplacements);
2. Le coût reconnu est de quatorze dollars (14 \$) par déplacement;
3. Le financement se répartit comme suit :
 - Contribution de la municipalité (20%) : 2,80 \$
 - Contribution de l'usager : 2,00 \$
 - Contribution du ministère des Transports : 9,20 \$
 - 14,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

c.c. Monsieur Gérald Daoust, Ministère des Transports du Québec

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

116-04-2010

Centre de carrosserie Champagne Brunet – Estimé camion GMC C5500

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'accepter la soumission du Centre de carrosserie Champagne Brunet, en date du 18 mars 2010, au montant de 3 231,62\$ taxes incluses pour décaper au jet de sable et peindre la boîte arrière, le châssis et l'attache avant du camion GMC C5500.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

HYGIÈNE DU MILIEU

Informations du représentant à la RIDL

Monsieur Raymond Brazeau donne des informations concernant la récupération plastique de ballots de foin. Pour 2010, la RIDL prévoit instaurer un projet pilote sur apport volontaire. L'agriculteur devra obligatoirement se procurer, à la RIDL, les sacs prévus à cet effet et ils devront aussi déposer des sacs pleins, toujours à la Régie. La Régie fera parvenir un communiqué à ce sujet à l'UPA.

117-04-2010

RIDL – Collecte municipale des résidus domestiques dangereux – 28 juin 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de tenir la collecte des résidus domestiques dangereux, le 28 juin 2010, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h, au garage municipal, 214, rue Principale, Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Jacques de Foy quitte la séance à 19 h 42.

Jour de la Terre

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre acceptera, sans frais, les matières résiduelles ramassées lors des différentes activités organisées sur le territoire de la Régie pour le jour de la Terre.

Monsieur Jacques de Foy reprend part à la séance à 19 h 45.

URBANISME

118-04-2010

Formation d'un comité de sélection pour le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu que le comité de sélection pour le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement soit formé des personnes suivantes: Pauline Ouimet, Bernard St-Louis, Raymond Brazeau et Jacinthe Valiquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

119-04-2010

Demande de monsieur Larry Boismenu à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture

ATTENDU QUE monsieur Larry Boismenu demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'agrandissement de sa pourvoirie en camping, sur les lots : P32, P32-12 et 31A-1, rang 8, Canton de Dudley;

ATTENDU QUE la pourvoirie existe depuis les années 1930 et que tous les chalets sont dans la zone agricole à l'exception d'un chalet;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 24 486,30 m²;

ATTENDU QUE le milieu environnant se compose comme suit :

- Ouest : Une pourvoirie et un camping
- Nord : Un terrain privé avec résidence, Route 311, lot 33 boisé au complet
- Sud : Petit lac du Cerf
- Est : Champ en friche et deux terrains de villégiature

ATTENDU QUE les bâtiments d'élevage les plus rapprochés de l'emplacement visé se situent à 2,5 km des lots visés;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande s'intègre dans un des axes prioritaires qu'est le développement économique et touristique de la municipalité de Lac-du-Cerf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'appuyer monsieur Larry Boismenu dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture la superficie demandée et procéder à l'agrandissement de sa pourvoirie en camping.

Monsieur Bernard St-Louis enregistre sa dissidence sur cette demande.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

LOISIRS

MELS – Journée nationale du sport et de l'activité physique (6 mai 2010) et de sa fin de semaine active – (6 au 9 mai 2010)

La Journée nationale du sport et de l'activité physique et sa fin de semaine active auront lieu du 6 au 9 mai 2010. Tout comme par les années passées, l'édition 2010 vise à inviter la population à bouger davantage, à lui rappeler combien il est agréable et facile d'adopter un mode de vie physiquement actif à cette période de l'année et de le maintenir toute l'année.

120-04-2010

Gestion du chevreuil dans les Laurentides

ATTENDU QUE l'activité de la chasse au chevreuil a des impacts majeurs sur l'activité économique présente dans la municipalité;

ATTENDU QUE de nombreuses pourvoiries et associations de chasse et pêche de la région des Laurentides, et notamment du territoire de la municipalité, considèrent urgent d'apporter des modifications à la réglementation de la chasse au chevreuil afin d'en assurer la pérennité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de demander à la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, responsable de la réglementation relative à la chasse, de modifier, dès l'automne 2010, la réglementation relative à la chasse au chevreuil en vigueur dans les zones 10 est, 11 est et 15 ouest qui constituent la région des Laurentides, afin d'introduire les mesures suivantes :

- restreindre au maximum la récolte de cerfs sans bois (femelles et faons);
- limiter la récolte de mâles aux spécimens possédant un minimum de trois pointes sur un côté du panache.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

c. c. Association chasse et pêche de Lac-du-Cerf

CULTURE

Journée de la culture – 24, 25 et 26 septembre 2010

Tous les milieux sont invités à participer aux Journées de la Culture qui se tiendront les 24, 25 et 26 septembre 2010.

Ce courriel sera transmis à la responsable de la bibliothèque municipale.

121-04-2010

Configuration de deux (2) ordinateurs pour le public à la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu de demander à Réseau Biblio des Laurentides de procéder à la configuration de deux (2) ordinateurs pour le public à la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf et d'accepter l'évaluation des coûts de Réseau Biblio des Laurentides d'une somme de 833,00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

122-04-2010

Ouverture de la bibliothèque tous les mardis de Détente Santé, de 12 h 30 à 13 h 30, à compter de septembre 2010

ATTENDU QUE Détente Santé a fait une demande à la responsable de la bibliothèque municipale afin d'ouvrir la bibliothèque tous les mardis après leur repas;

ATTENDU QUE que la responsable de la bibliothèque municipale a mentionné à Détente Santé que la fréquentation à la bibliothèque devra être assidue afin de justifier les dépenses encourues et qu'un minimum de dix (10) personnes seraient nécessaire;

ATTENDU QUE la responsable a reçu confirmation de Détente Santé que neuf (9) personnes fréquenteraient la bibliothèque à cette occasion;

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque municipale transmet cette demande au Conseil municipal, en tant que projet à l'essai à partir de septembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'accepter la demande de Détente Santé afin d'ouvrir la bibliothèque tous les mardis où il y a le repas de Détente Santé, de 12 h 30 à 13 h 30 afin de permettre aux usagers de profiter des services de la bibliothèque municipale, et ce, à compter de septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Bilan et état des résultats de Carrefour des Bois-Chantants

Dépôt du bilan et de l'état des résultats de Carrefour des Bois-Chantants pour la période du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009.

Demande est faite afin qu'il dépose les rapports financiers vérifiés par le comptable.

LACS ET ENVIRONNEMENT

123-04-2010

Engagement de crédit de 4 500\$ pour l'achat de bouées et de panneaux de signalisation pour nos plans d'eau

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'engager un crédit de 4 500 \$ pour l'achat de bouées et de panneaux de signalisation pour nos plans d'eau chez Nordak Marine inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 avril 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

RÈGLEMENT

124-04-2010

Adoption du Règlement numéro 275-2010 modifiant le règlement 273-2010 déterminant les taux, le délai et les modalités de paiements des taxes foncières, compensations pour le service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles, des tarifications pour le financement des services la Sûreté du Québec et le financement de la quote-part de la MRC d'Antoine-Labelle en trois (3) versements pour l'exercice 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 275-2010
modifiant le règlement 273-2010
déterminant les taux, le délai et les
modalités de paiements des taxes foncières,
compensations pour le service d'enlèvement
et de transport des matières résiduelles, des
tarifications pour le financement des services
la Sûreté du Québec et le financement de la
quote-part de la MRC d'Antoine-Labelle en
trois (3) versements pour l'exercice 2010**

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement 273-2010 déterminant les taux, le délai et les modalités de paiements des taxes foncières, compensations pour le service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles, des tarifications pour le financement des services la Sûreté du Québec et le financement de la quote-part de la MRC d'Antoine-Labelle en trois (3) versements pour l'exercice 2010 ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil le 8 mars 2010, avec dispense de lecture étant donné que les membres du conseil ont pris connaissance dudit règlement et l'ont reçu dans les délais prescrits à la loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 : MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3 -
COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE
TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET
RECYCLABLES POUR L'ANNÉE 2010**

L'article 3 du règlement 273-2010 est remplacé par ce qui suit :

Par le présent règlement, il est établi une compensation pour le service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles et recyclables.

Cette compensation sera payable par les propriétaires de maisons, chalets, commerces, industries, chaque unité d'une maison double, d'un duplex ou des maisons en rangée et chaque unité d'un immeuble à logements multiples, une maison mobile, ainsi que tout groupe ou partie de groupe de quatre chambres.

Les prix annuels pour l'année 2010 sont établis comme suit :

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES POUR L'ANNÉE 2010

Compensation pour le service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles et recyclables	Tarif 2010	Nombre de bacs permis	
Maison privée	136,50 \$	1 paire de bacs	1 noir - 1 vert
Chalet	136,50 \$	1 paire de bacs	1 noir - 1 vert
2 et 3 logements	273,00 \$	2 paires de bacs	2 noirs - 2 verts
Commerce, industrie, camping	273,00 \$	2 paires de bacs	2 noirs - 2 verts
Exploitation agricole enregistrée	136,50 \$	1 paire de bacs	1 noir - 1 vert
Exploitation agricole enregistrée	273,00 \$	2 paires de bacs	2 noirs - 2 verts
Bac noir supplémentaire chargé par la RIDL	128,00 \$	du bac noir supplémentaire	
Bac vert supplémentaire	gratuit	du bac vert supplémentaire	

La présente compensation est assimilée à la taxe foncière sur l'immeuble du propriétaire. Cette compensation sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle et chargée au propriétaire au prorata des mois pour lesquels un tel service a été accordé en cas de vente.

Cette taxe n'est pas remboursable en cas de démolition ou d'incendie de la maison, du chalet, du camping, du commerce, de l'industrie, de l'exploitation agricole enregistrée, chaque unité d'une maison double, d'un duplex ou des maisons en rangée et chaque unité d'un immeuble à logements multiples, une maison mobile, ainsi que tout groupe ou partie de groupe de quatre chambres.

Advenant la discontinuation de ce service, pour quelque cause que ce soit, la Municipalité se réserve le droit de percevoir les mois qui lui seront dus ou de remettre le trop-perçu au prorata de ce service.

ARTICLE 2 : MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 - TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

L'article 4 du règlement 273-2010 est remplacé par ce qui suit :

Par le présent règlement, il est établi une tarification pour le financement des services de la Sûreté du Québec.

Cette tarification sera payable par les propriétaires de résidences, chalets, maisons mobiles, camps de chasse, autres immeubles résidentiels, pourvoiries, industries, marchés aux puces, épicerie, station-service, restaurants, bars, hôtels, auberges, campings, autres centres activités touristiques, remises à machinerie, fermes, exploitations agricoles enregistrées, terrains vacants et forêts inexploitées.

Les tarifications pour l'année 2010 s'établissent comme suit :

TARIFICATION FINANCEMENT DES SERVICES SÛRETÉ DU QUÉBEC	2010
Codes d'utilisation :	
1000-1100-1211-1913-1990	111,00 \$
8094-8120-8150-8161-8180 Unité d'évaluation construite	111,00 \$
1912-2731-2733-5332-5411-5531-5812-5821-5831-5833-7491-7519	222,00 \$
8094-8120-8150-8161-8180 Unité d'évaluation non construite	54,00 \$
9100-9220-9900	54,00 \$

La présente tarification est assimilée à la taxe foncière sur l'immeuble du propriétaire. Cette compensation sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle et chargée au propriétaire au prorata des mois pour lesquels un tel service a été accordé en cas de vente.

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 5 - TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

L'article 5 du règlement 273-2010 est remplacé par ce qui suit :

Par le présent règlement, il est établi une tarification pour le financement de la quote-part de la MRC d'Antoine-Labelle

Cette tarification sera payable par les propriétaires de résidences, chalets, maisons mobiles, camps de chasse, autres immeubles résidentiels, pourvoiries, industries, marchés aux puces, épicerie, station-service, restaurants, bars, hôtels, auberges, campings, autres centres activités touristiques, remises à machinerie, fermes, exploitations agricoles enregistrées, terrains vacants et forêts inexploitées.

Les tarifications pour l'année 2010 s'établissent comme suit :

TARIFICATION FINANCEMENT QUOTE-PART MRC D'ANTOINE-LABELLE	2010
Codes d'utilisation :	
1000-1100-1211-1913-1990	89,00 \$
8094-8120-8150-8161-8180 Unité d'évaluation construite	89,00 \$
1912-2731-2733-5332-5411-5531-5812-5821-5831-5833-7491-7519	181,00 \$
8094-8120-8150-8161-8180 Unité d'évaluation non construite	45,00 \$
9100-9220-9900	45,00 \$

La présente tarification est assimilée à la taxe foncière sur l'immeuble du propriétaire. Cette compensation sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle et chargée au propriétaire au prorata des mois pour lesquels un tel service a été accordé en cas de vente.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, soit lors de sa publication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL à la séance ordinaire du 12 avril 2010, par la résolution numéro 124-04-2010.

Pauline Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale.

Avis de motion :	8 mars 2010
Adoption du règlement :	12 avril 2010
Affichage de l'avis de la publication du règlement :	16 avril 2010
Entrée en vigueur du règlement :	16 avril 2010

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

125-04-2010

Ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 27 avril 2010. Il est 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Pauline Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Pauline Ouimet
mairesse